



Téléphone 02 48 59 23 42
Télécopie 02 48 59 10 06
mairie.bengy@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU de la
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance extraordinaire
du LUNDI 20 JANVIER 2020**

L'an deux mil vingt, le lundi 20 janvier, à 18 h 00, le conseil municipal de cette commune, convoqué en session extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et M. Loïc GRIETTE, adjoints, Mme Bernadette GRIPPON, M. Julien DUCHALAIS et Mme Florence GRZESIK.

EXCUSÉS : Mme Marie Christine MOITY, M. Arnaud COUSIN, Mme Sylviane MORAISIN, Mme Marilynne PETIT.

ABSENT : M. Laurent FONTAINE et Mme Stéphanie DABURON.

POUVOIRS : Mme MORAISIN à M. DURAND.

M. Loïc GRIETTE a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°01 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF EN CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE POUR UN REMPLACEMENT TEMPORAIRE A L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le maire évoque la fermeture depuis quelques semaines de l'agence postale communale en raison de l'absence pour maladie de l'agent titulaire en poste.

Or, pour assurer une relative continuité du service public du 21 janvier au 8 février 2020, monsieur le maire propose au conseil municipal d'ouvrir un poste d'adjoint administratif en contrat à durée déterminée, représentant 42 heures de travail pour cette période.

La personne recrutée devra assumer les mêmes charges que l'agent titulaire absent et percevra, pour cette mission, une rémunération sur la base du taux horaire du SMIC en vigueur auquel s'ajouteront l'indemnité de congés payés de 10% et l'indemnité pour frais de déplacement sur la base du barème de la Fonction publique en vigueur.

Néanmoins, afin de prévoir le remplacement de l'agent titulaire en cas de prolongation de son arrêt maladie au-delà du 8 février 2020, il est judicieux d'en anticiper les effets.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la proposition de monsieur le maire et **FIXE** les conditions de la décision qui en découle, à savoir :

- **Poste d'adjoint administratif contractuel à l'agence postale communale**
 - o durée hebdomadaire du poste: 14 heures de travail
 - o durée du contrat à durée déterminée : du 21 janvier au 8 février 2020, avec possibilité de prolongation de période, soit avec le même agent, soit avec un nouvel agent
 - o rémunération fixée par référence au taux horaire du SMIC en vigueur augmentée de l'indemnité pour congés payés de 10% et de l'indemnité pour frais de déplacement au taux du barème de la Fonction publique en vigueur.

Par ailleurs, le conseil municipal donne tous pouvoirs pour agir en la matière et signer tous actes ou documents se rapportant à ce dossier.

Adopté par :

9 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------------	----------------------	---------------------

DELIBERATION N° 02 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE POUR UN REMPLACEMENT TEMPORAIRE AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Monsieur le maire évoque l'effectif réduit du secrétariat de mairie, notamment à l'accueil, en raison de l'absence pour maladie d'un agent titulaire en poste.

La surcharge de travail en raison de cette absence s'en ressent sensiblement.

Au cas où cette situation devait perdurer, monsieur le maire propose au conseil municipal de prendre, d'ores et déjà, une délibération pour ouvrir un poste d'adjoint administratif en contrat à durée déterminée à raison de 17 h 30 de travail hebdomadaire afin de pouvoir remplacer temporairement l'agent en poste, adjoint administratif principal 2^{ème} classe par ailleurs.

L'agent recruté devra assurer les mêmes missions que l'agent titulaire absent et percevra, en contrepartie, une rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle du grade d'adjoint administratif, indice brut 347, indice majoré 325, rémunération à laquelle s'ajouteront l'indemnité de congés payés de 10% et éventuellement le supplément familial.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la proposition de monsieur le maire,
- **DONNE** tous pouvoirs pour agir en la matière et signer tous actes ou documents se rapportant à ce dossier.

Adopté par :

9 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------------	----------------------	---------------------

DELIBERATION N° 03 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE DE 50 000 €

Monsieur le maire informe le conseil municipal que toutes les recettes attendues dans le cadre de l'exercice budgétaire 2019 n'ont pas été toutes perçues à ce jour.

Aussi, afin d'honorer toutes les créances, il est nécessaire de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 50 000 €, le montant des recettes attendues s'élevant à 59 758 €.

En vue de cette opération, monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il a sollicité les établissements bancaires dont deux ont déjà présenté une offre.

Il s'agit des offres suivantes :

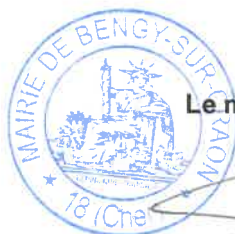
- **1^{ère} offre : CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE**
Montant : 50 000 €
Durée : 12 mois
Index de référence : EURIBOR à 3 mois à 0,00%
Marge : 1,05%
Commission d'engagement : 0,25% l'an, réglée dès la prise d'effet du contrat
Frais de dossier : 65 €, réglé dès la prise d'effet du contrat ;
- **2^{ème} offre : CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE-CENTRE**
Montant : 50 000 €
Durée : jusqu'au 05/02/2021
Mise à disposition des fonds : 06/02/2020
Taux d'intérêt : EURIBOR à 1 semaine
Marge : 0,90%
Frais de dossier : 250 €, réglé dès la prise d'effet du contrat.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de retenir l'offre de la CAISSE d'EPARGNE LOIRE-CENTRE dont les caractéristiques sont visées ci-dessus ;
- **DONNE** tous pouvoirs pour agir en la matière et signer tous actes ou documents se rapportant à ce dossier.

Adopté par :

09 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------	---------------	--------------



Le maire,

Denis DURAND.